

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, RENON, GONNET Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, RICHAUD et DAUMAS.

Convocation et affichage : 13/06/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 9.

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les subventions attribuées en 2022.

Il explique aux conseillers qu'il n'a pas reçu toutes les demandes habituelles de subventions. Il est possible que certaines associations aient été en sommeil vu la pandémie et que d'autres aient oublié de faire une demande. Il propose de délibérer aujourd'hui sur les associations qui ont demandé une aide. D'autres demandes pourront être examinées lors des prochains conseils.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur les propositions 2023.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- L'amicale des pompiers de Noyers : 200 €

- Fonds de solidarité 150 €

Monsieur le Maire explique que le FSL permet d'accorder aux personnes les plus défavorisées des aides financières pour l'accès au logement, le maintien dans le logement en cas d'impayés de loyers, les factures d'énergie, d'eau et de téléphone. Le FSL est financé grâce aux contributions du département, de la CAF, de la MSA, des communes, bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie et d'eau

- Bibliothèque Pédagogique F RICHAUDEAU : 10 €

- Escapades 50 €

- Société Protectrice des Animaux de Sisteron 360 €

Cette association assure pour la commune un service de fourrière qui est obligatoire pour chaque commune. Elle propose à la commune de Valbelle une convention qui détaille les obligations des 2 parties. Le coût annuel du service assuré par l'association est de 360 €. Les conseillers votent à l'unanimité la convention.

Le Conseil, par 8 voix pour :

- ADMR : 350 €

(Madame GONNET ne prend pas part au vote)

- La société de chasse « La Fraternelle » 350 €

(Monsieur RICHAUD ne prend pas part au vote)

Le Conseil, par 7 voix pour :

- Le cercle de Valbelle : 1 000 €

Monsieur le Maire indique que la fête s'est très bien passée et félicite le Cercle de Valbelle pour cette animation réussie.

(Mesdames LYON et RENON ne prennent pas part au vote)

- Disponible pour d'autres demandes : 1 030 €

Total : 3 500 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 28 juin 2023,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Raymond GROS